**Papier entête de l’entreprise**

**JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL**

*Face à la dégradation de la situation sanitaire, l'état d'urgence sanitaire est déclaré à compter du 16 octobre 2020 à minuit sur l'ensemble du territoire suivant décret du 14 octobre 2020 paru au Journal officiel le 15 octobre 2020. Un couvre-feu entre 21h et 6h est mis en place à partir du vendredi 16 octobre 2020 à minuit, pour une durée de 4 semaines. Pour les personnes qui partent au travail avant 6h, rentrent du travail après 21h ou qui travaillent de nuit une attestation est nécessaire pour justifier son déplacement.*

Je soussigné(e),      ,      , certifie que les horaires de travail de la personne ci-après l’amènent à effectuer des déplacements entre son domicile et son lieu d’activité professionnelle ne pouvant coïncider avec le couvre-feu en vigueur de 21h00 à 6h00.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Nature de l’activité professionnelle

Horaire de travail :

Lieux d’exercice de l’activité professionnelle :

Trajet de déplacement :

Moyen de déplacement :

Durée de validité :

Fait à      , le

Pour servir et valoir ce que de droit